

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 5 décembre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Grandin

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Derkaoui, Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme



Délibération n° 13-03 du 5 décembre 2019

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PROJETS DE TERRITOIRE AU TITRE DE LA SAISON SPORTIVE 2019-2020 – CONVENTIONS ET AVENANTS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation ?

Vu la convention entre le Département et le comité départemental de karaté de la Seine-Saint-Denis,

Vu les conventions et leurs avenants entre le Département et les comités départementaux de tennis et de badminton de la Seine-Saint-Denis,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE pour la saison sportive 2019-2020 au titre de leur activité respective, les subventions aux associations suivantes :

- 55 000 euros aux amis gymnastes d'Aulnay-sous-Bois,
- 81 000 euros à Noisy-le-Grand gymnastique,
- 50 000 euros à l'acro tramp de Sevran 93,
- 147 720 euros au comité départemental de tennis,
- 19 980 euros à l'Association sportive de Bondy section tennis,
- 61 820 euros au Blanc-Mesnil sport tennis,
- 10 700 euros au tennis club de Villemomble,
- 46 940 euros au Montfermeil tennis 93,



- 21 980 euros au tennis club tremblaysien,
- 82 500 euros au Red-star club Montreuillois-section judo,
- 50 000 euros à l'étoile sportive de Blanc-Mesnil judo,
- 20 000 euros au Villemomble sports-section judo,
- 40 000 euros au comité départemental de football américain,
- 40 000 euros aux diables rouges de Villepinte,
- 25 000 euros au comité départemental de karaté,
- 15 000 euros au karaté club de Villepinte et omnisports,
- 15 000 euros au comité départemental de badminton ;

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les associations suivantes :

- Comité départemental de football américain,
- Les amis gymnastes d'Aulnay-sous-Bois,
- Noisy-le-Grand gymnastique,
- L'acro tramp Sevrans 93,
- L'Association sportive de Bondy-section tennis,
- Le Blanc-Mesnil sport tennis,
- Le tennis club de Villemomble,
- Montfermeil tennis 93,
- Le tennis club tremblaysien,
- Le Red-star club Montreuillois-section judo,
- L'étoile sportive de Blanc-Mesnil judo,
- Villemomble sports section judo,
- Les Diables rouges de Villepinte,
- Le karaté club de Villepinte et omnisports ;

- APPROUVE les avenants, dont projets ci-annexés à conclure avec les associations suivantes :

- Comité départemental de tennis,
- Comité départemental de karaté,
- Comité départemental de badminton ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdits avenants et conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.